



Succesion de ma grand mere

Par **ussereau**, le **09/06/2018** à **05:26**

Bonjour,

je viens de recevoir la succession de ma grand-mère paternelle envoyé par le notaire. Mon père est décédé en 2002, mon grand père en 2016, à cette époque, j'avais signé pour que ma grand-mère garde la maison. J'ai aussi un oncle et une tante qui héritent. En résumé, nous sommes 3. Le notaire m'a envoyé la succession et il note que chacun à 1/3. La maison a été vendue et doit se régler en juin.

Ce que je ne comprend pas c'est que sur la succession la partie indivise de ma grand mère est de la moitié de la maison soit 100.000 euros et je touche bien 1/3, mais le notaire ne précise pas qui va toucher la moitié de mon grand-père décédé. J'ai l'impression que dans la succession on ne note que la moitié de la valeur de la maison et l'autre moitié que devient'elle ? est ce qu'elle revient à ses enfants et pas à son petit fils (moi).

Merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **09/06/2018** à **09:17**

bonjour,

la succession de votre grand-père décédé en 2016 a du être réglée à cette époque et ses héritiers ont sans doute reçu la moitié de la maison.

ils recevront le montant de la moitié du prix de vente de la maison.

comme votre père est décédé en 2002, vous avez du hériter en 2016 à la place de votre père.

salutations

Par **Visiteur**, le **09/06/2018** à **09:42**

Bonjour,

Vous étiez déjà nu-propriétaire de la moitié issue de votre grand père, vous héritée maintenant de votre grand mère, donc bien de 1/3 du total.

Par **janus2fr**, le **09/06/2018** à **09:48**

Bonjour pragma,

Je ne vois pas pourquoi ussereau hériterait des 2/3 de la maison ???

Le couple "grand-père / grand-mère" semble avoir eu 3 enfants dont le père de ussereau pré-décédé.

Les 3 enfants (et donc ussereau par représentation) hériteront donc de la même chose, soit 1/3, sauf disposition particulière.

Edit : Vous avez modifié votre post pendant que je rédigeais le mien...

Par **ussereau**, le **09/06/2018** à **10:01**

Bonjour, si j'ai bien compris je devrais recevoir 1/3 de la succession de ma grand-mère et 1/3 de la succession de mon grand-père décédé il y a deux ans. Car il y a deux ans il n'y a pas eu donation. De plus la maison à été vendu et l'acte de vente est fait fin juin. Pourquoi le notaire ne la pas mentionné. Normalement la vente de la maison devrait être divisé en trois.